

**DISPOSITIF ALERTE ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ
DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES**

Comme nous le rappelions concernant le code Ethique au CCE du 1^{er} juin de l'année dernière, la lutte contre la corruption est un des piliers du développement Durable selon l'ONU

En France une loi, dite Sapin 2, a été promulguée en décembre 2016, et les dispositions « lanceur d'alerte » que vous nous soumettez ce jour en découlent.

La corruption et les trafics d'influence en tout genre menacent les régimes démocratiques. En France cette corruption, ces manquements à l'éthique des affaires et de la vie publique menacent la République et l'égalité qui doit être garantie à tous ses citoyens.

À FO nous sommes pour que la plus grande éthique entoure et pénètre le groupe EDF. Il ne peut y avoir de doute sur ce point.

En revanche, notre conception est républicaine. Ce ne sont pas les individus par leurs comportements personnels ou leurs initiatives qui doivent être garants de l'Éthique. Ce sont les fonctionnements collectifs, les règles, les processus collectifs qui doivent porter notre bonne éthique.

Ce sont dans le domaine du droit les états qui doivent en toute indépendance à l'égard des entreprises, des groupes de pression, des lobbys garantir l'intégrité, le respect des lois, leur application et la mise en œuvre des sanctions qui découlent des comportements déviants.

Le dispositif mis en œuvre traduit une dérive qui consiste à ce que ce soit les entreprises elles-mêmes qui soient garant de l'Intégrité et de l'Éthique. Ainsi le dispositif est strictement interne, même s'il est confié à un prestataire.

Le traitement des signalements, l'instruction, le jugement, les sanctions... L'ensemble du dispositif est interne, il existe même une menace pour le lanceur d'alerte qui déciderait de s'adresser directement hors de l'entreprise.

Pour FO, un des principes Républicains est qu'il appartient à l'État de veiller à l'application des lois républicaines.

Nous sommes contre cette forme de « privatisation » de la Justice.

Cet attachement est renforcé par les craintes que nous nourrissons sur les pressions que pourraient subir les lanceurs d'alerte. Et les exemples sont nombreux de Lanceurs d'Alerte qui ont été piétinés par des entreprises, des lignes managériales... bien qu'étant parfaitement dans « leur bon droit ».

Pour conclure dans le but de pouvoir donner un avis lors d'une prochaine séance nous solliciterons une expertise juridique.